



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Membre français de Grant Thornton International**  
100, rue de Courcelles  
  
75017 Paris  
France

**Latécoère S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 - Résolution n° 36  
Latécoère S.A.  
135, rue de Périole - 31500 Toulouse  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : MD - 152.244 RRC



**KPMG Audit**  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



**Membre français de Grant Thornton International**  
100, rue de Courcelles

75017 Paris  
France

## **Latécoère S.A.**

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse  
Capital social : €. 23.103.400

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015 - Résolution n° 36

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Directoire vous propose de déléguer au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Cette autorisation d'achats est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale (résolution n° 21) et serait donnée pour une période de 18 mois.

Cette proposition de délégation au Conseil d'administration vous est soumise sous réserve de l'adoption des 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions soumises à votre Assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2015, résolutions ayant pour objet la modification du mode d'administration et de direction de la société par l'adoption d'une structure de gouvernement d'entreprise à Conseil d'administration régie notamment par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce. En cas de rejet des 26<sup>ème</sup> et 27<sup>ème</sup> résolutions, les propositions de délégations s'appliqueront *mutatis mutandis* au Directoire.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Labège, le 8 juin 2015

Paris, le 8 juin 2015

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Grant Thornton  
*Membre français de Grant Thornton International*



Michel Dedieu  
*Associé*



Gilles Hengoat  
*Associé*